

## Analyse d'un bâtiment selon l'Indice Passe-Partout®


**Maison de la Culture de la  
Province de Namur**  
Avenue Golenvaux, 14  
5000 Namur  
Tél. : 081/77.67.73  
Fax : 081/77.69.59  
[www.province.namur.be](http://www.province.namur.be)



[www.ipp-online.org](http://www.ipp-online.org)



Groupe d'Action  
pour une Meilleure  
Accessibilité aux personnes  
Handicapées asbl

 Avec le soutien financier du Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances  
et du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial de la Région wallonne.

## Motifs de rejet de la cote supérieure, pour chaque catégorie de personne à mobilité réduite

Catégorie	Picto	Motif de rejet de la cote (principe du maillon faible)
Chaisard seul		La rampe d'accès se trouvant dans la salle de concert et menant à la salle contiguë est trop raide. Présence de marches avant les loges.
Chaisard assisté		Une salle d'exposition n'est pas accessible.
Personne marchant difficilement		Porte de l'ascenseur difficile à ouvrir car résistance à l'ouverture trop importante.
Personne déficiente visuelle		Baies vitrées des salles d'exposition à l'étage non sécurisées.
Personne déficiente auditive		Absence de BIM dans la salle de concert et de personnel pratiquant la langue des signes.
Personne avec difficultés de compréhension		Absence de signalétique continue pour indiquer les différentes salles d'exposition et les divers équipements (sanitaire, ascenseur).

L'explication du système d'attribution de l'Indice est consultable sur notre site : [www.ipp-online.org](http://www.ipp-online.org)

### Remarques :

#### **1. Emplacement de parking réservé aux PMR**

Présence d'un emplacement aux abords immédiats du bâtiment.

#### **2. Possibilité(s) de stationnement à moins de 100 mètres**


Présence d'emplacements aux abords immédiats du bâtiment.

#### **3. Description**

La Maison de la Culture est facilement repérable en raison de son architecture et sa situation proche d'un rond-point. L'accès se fait soit par quelques marches, soit par une rampe accessible aux PMR. Le parcours de la visite de la Maison de la Culture nécessite de passer par des portes relativement étroites et quelques rampes non aménagées et de pourcentage parfois important. Un ascenseur permet d'accéder aux salles d'exposition situées à l'étage mais il est peu repérable depuis le rez-de-chaussée. Un sanitaire est prévu pour les PMR mais il n'est pas signalé et est fort étroit.

#### **4. Eléments positifs**

- Bâtiment facilement repérable ;
- Parkings aux abords de l'entrée et emplacement réservé à proximité ;
- Ascenseur desservant tous les niveaux ;
- Présence de personnel formé à l'accueil des personnes déficientes visuelles.


 Avec le soutien financier du Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances et du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial de la Région wallonne.